Atelier citoyen « Conseil des Sages »

Montivilliers, le 31 janvier 2024

LES ATELIERS CITOYENS
POUR LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET SOLIDAIRES

Ordre du jour

- Temps de présentation
- Présentation de la démarche
- Présentation du Conseil des sages- les grands principes - ses missions -quand est-il consulté et sur quoi - son fonctionnement

La démarche

Nov-déc 2023 et janv2024

Délibération cadre de la participation citoyenne au CM du 11.12.2023
Décide : D'initier la création du Conseil des Sages dont les modalités seront co-élaborées dans le
cadre d'ateliers citoyens dédiés en 2024.

Janv-fév 2024

LES ATELIERS CITOYENS
POUR LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET SOLIDAIRES

Lancement des Ateliers Citoyens Conseil des SAGES

- 31.01.2024 : Présentation de ce qu'est un conseil des Sages - fonctionnement
- A définir ensemble : Co -écriture du Règlement de l'instance
- Candidatures pour devenir membre du Conseil des Sages - période du 19.02 au 17 mars 2024

Fév -avril 2024

- 19.02.2024 : CM - Délibération adhésion à la Fédération des Villes et Conseil des sages (FVCS)
- 15.04.2024 : CM - Délibération mise en place du conseil des SAGES
- 2ème quinzaine avril: installation du Conseil des Sages (avril 2024 - mars 2026)

Qu’est ce que le Conseil des Sages

le Conseil des Sages est une instance consultative constituée d’habitants volontaires âgés de plus de 55 ans inscrits sur les listes électorales.

Les grands principes :

-La recherche de l’intérêt commun des habitants,

-Le devoir de réserve,

-Une obligation de désintéressement, car, « être membre du Conseil des Sages n’implique aucun avantage financier, ni privilège de quelque nature que ce soit »,

-L’apolitisme : à la veille des élections municipales, la fédération suggère aux membres des Conseil des Sages de suspendre leur participation aux instance de leur conseil, avant l’élection locale à laquelle ils envisagent d’être candidats.

Ses missions :

-Le Conseil des Sages est un conseil consultatif. Il est par définition associé pour avis à l’ensemble des sujets donnant lieu à concertation, consultation des habitants.
-Il est pleinement associé à la démarche « Ville amies des Aînés », forme l’instance de concertation prioritaire pour les sujets relevant de la vie des « aînés » dans la Ville, du lien intergénérationnel mais aussi de l’ensemble des questions d’intérêt général à commencer le renforcement participation des habitants et l’implication citoyenne dans l’animation de la Ville et l’engagement bénévole.

Quand est-il consulté et sur quoi?

- Dès lors qu'une démarche de participation citoyenne est engagée
- Sur des thématiques ciblées par lettre de mission de M.LE MAIRE (Une étude sur le long terme - Un projet périodique...)
- Les Sages peuvent s'autosaisir d'une thématique après accord des Elus

Son fonctionnement :

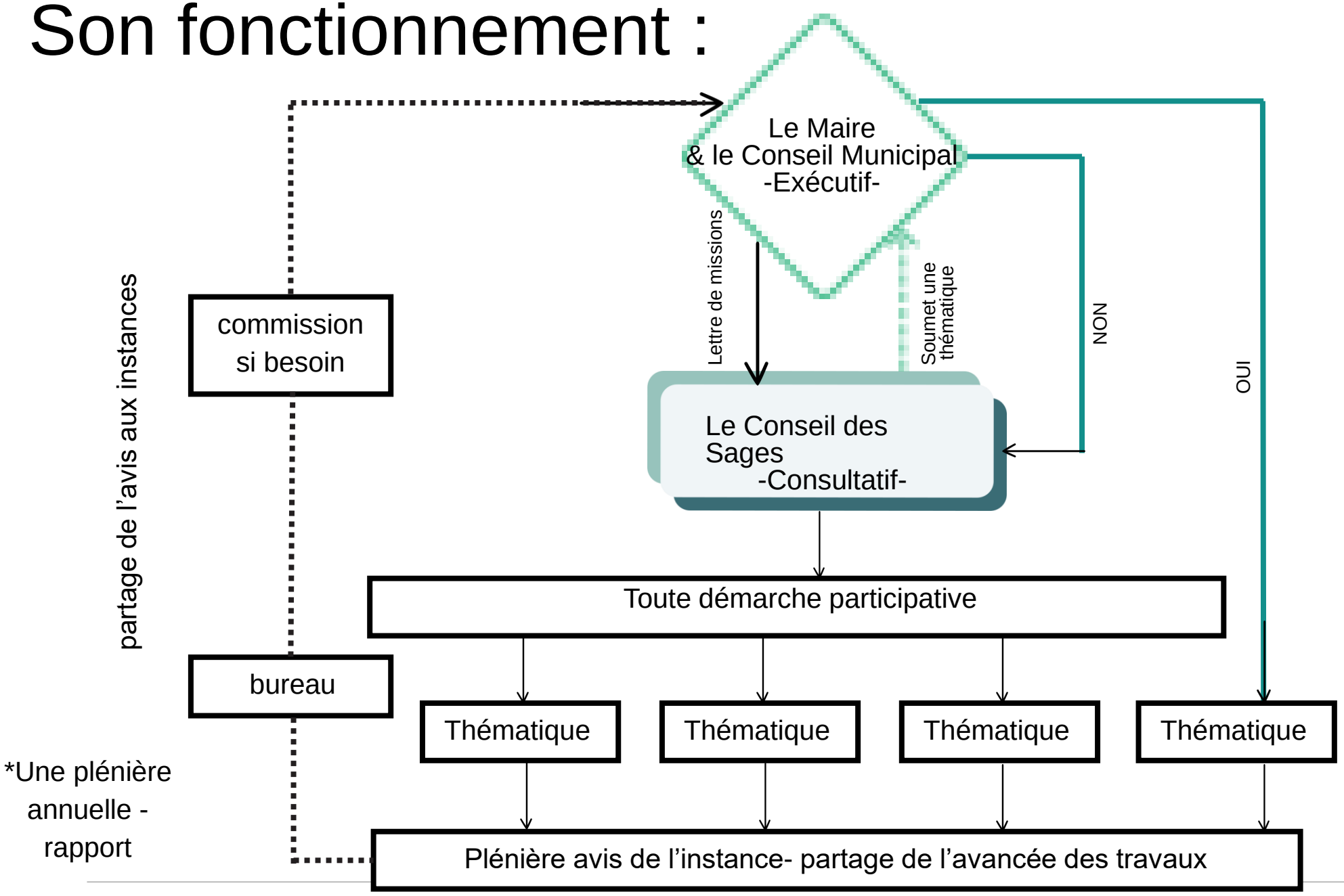

Calendrier plénière avis et/ ou avancée des travaux

PLENIERE CONSEIL DES SAGES

BUREAU 9 SEPTEMBRE

COMMISSIONS DU 17.09 AU 27.09

CM 30septembre

Ville de Montivilliers

VILLE-MONTIVILLIERS.FR